



Rabat, le 12/06/2018

**CIRCULAIRE N° 5820/232**

**OBJET** : Classement dans le tarif du droit d'importation du produit dénommé "doigtier type legueu 2".

**REFER** : Article 45 ter du Code des Douanes et Impôts Indirects.

La question a été posée de connaître le classement dans le tarif du droit d'importation du produit dénommé " doigtier type legueu 2".

**Description et utilisation :**

Il s'agit d'un article en polyéthylène en forme de doigtier à deux doigts, à taille unique, utilisé lors de certains examens médicaux.



Source : Photo de l'échantillon produit par le demandeur

**Classement :**

De ce qui précède, le produit considéré est un article d'hygiène en matière plastique, classé à la sous-position 3924.90 du Système harmonisé, rubrique 3924.90.00.00 du tarif du droit d'importation et ce, par application des RGI 1 et 6.

Toute difficulté d'application sera portée à la connaissance de l'Administration Centrale sous le timbre de la présente.

**Le Directeur des Etudes et de la  
Coopération Internationale**  
*Chafik ESSALOUH*

SGIA/Diffusion/12-06-18/12h30